

LE DANGER DE LA PREFERENCE NATIONALE

Le SNP, avec de nombreuses autres organisations, a déjà évoqué cette question, avant le premier tour des élections législatives¹.

Au regard du contexte et des résultats du premier tour, nous souhaitons insister ici sur ce que nous défendons et ce qui fait l'essence même du syndicat, de son histoire et de son fonctionnement.

Article 4 du Préambule des Statuts du Syndicat National des Psychologues :

L'action du SNP peut avoir une portée individuelle, collective, ou sociétale. À ce titre, il se réserve le droit d'intervenir publiquement dans tous les grands débats nationaux et les questions d'actualité sociale, toutes les fois où ces questions ou débats concerneront l'apport de la psychologie et le progrès des sciences humaines, mais aussi les conditions matérielles et morales nécessaires à la pratique et au développement de la psychologie. Par ailleurs, le Syndicat entend affirmer ce que les psychologues ont à dire de spécifique sur la société dont ils font partie. Cette pratique de la psychologie se conçoit dans un pays où les conditions matérielles et morales des libertés individuelles et collectives respectent les principes définis par la Déclaration des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies. *Si ces conditions n'étaient pas respectées, le SNP devrait prendre position pour les défendre sur la scène publique et soutenir les pratiques de ses membres qui s'en réclament.*

Il s'agit de l'un des articles premiers régissant le fonctionnement du Syndicat National des Psychologues. C'est à ce titre que nous affirmons le danger que peut faire courir le recours à des politiques d'extrême droite. Elles portent en leur sein le risque non négligeable du non-respect de l'égalité des droits sur un territoire, ce qui impliquerait la mise en place d'une citoyenneté à deux vitesses. On ne peut que s'inquiéter des conséquences possibles dans de nombreux domaines, comme par exemple l'accès aux soins.

En France, tout citoyen, sans distinction de nationalité, de religion, de genre, de couleur de peau, d'orientation sexuelle doit pouvoir aujourd'hui rencontrer un psychologue dans les structures de soin publiques, tout comme dans les cabinets libéraux.

Nous défendons **un accès universel et inconditionnel** aux services publics et aux psychologues.

Nous défendons un service public de qualité, **à destination de l'ensemble de la population, sans tri.**

Nous défendons **la possibilité pour tout professionnel diplômé en psychologie de pouvoir exercer sa profession**, sans qu'aucune de ses caractéristiques ne puisse remettre en cause sa compétence ou sa fonction.

En tant que syndicat professionnel qui défend l'identité et l'autonomie de la profession de psychologue et qui soutient un accès généralisé aux psychologues pour le public, nous attirons l'attention sur le danger que peut constituer pour les principes évoqués la mise en place de lois appliquant ou s'inspirant de la préférence nationale.

¹ Communiqué commun : Les psychologues alertent